

RAPPORTS ET REPRODUCTIONS.

Acte relatif aux inspections.

Hier-midi, les membres de l'association de la Halle aux Bises se sont réunis dans leurs salles de la rue St. Jean.

Avant les procès, le président de l'association M. Charles Gault, annonça que la Chambre de Commerce avait invité le Comité de l'Association à suggérer des amendements à l'acte relatif aux inspections.

Dispositions générales.

Section 1.—Que cette clause soit changée de telle façon que la nomination des inspecteurs soit mise, comme autrefois, entre les mains des bureaux d'examinateurs.

Section 2.—Que la nomination des bureaux d'examinateurs pour les fonctions d'inspecteur de grains, dans la ville de Montréal, soit réservée faite par le Comité de l'Association de la Halle aux Bises.

Section 3.—Omettre les mots "ou marque".

Section 4.—Substituer les mots suivants: "l'inspecteur ou l'inspecteur adjoint marquera (à moins que la personne demandant l'inspection la prie de ne pas le faire) marquera sur chaque baril ou tonneau de farine inspectée par lui, la qualité de la farine contenue dans ce baril, et le mois et l'année de l'inspection."

Section 5.—Omettre les mots "ou marque".

Enquête du Bureau de Poste.

Le témoin déclare qu'il n'est pas en état de dire pour quels motifs M. Beaudou a été nommé employé du Bureau de Poste.

M. Frer avait l'habitude de payer les employés en monnaie d'argent au pair. Lorsqu'il le public n'avait pas d'argent, il croit savoir que M. Frer faisait un bénéfice.

M. Palmer se tenait à son poste assez peu régulièrement. Il semblait libre d'aller et venir à son gré, mais par lui-même il ne donnait aucune explication à ce sujet.

Le témoin revient alors sur sa déposition. Il dit qu'une lettre adressée à un immigrant français avait été donnée à Ménéral par la distribution, il prétendit l'avoir mise à la distribution générale, et il fut faussement entrée dans le livre.

Une scène de danseur, recueilli par le Figaro.

Rien de plus digne de sympathie que la position d'un homme digne qui ne sait qu'être à sa disposition dans un bal. Aussi avons-nous des trésors d'indulgence pour les infortunés qui constatent qu'ils ont des lettres charnantes.

Le témoin ne qu'il était animé par de tels motifs et il déclare pieusement que, dans le cas où on jugerait à propos de lui donner la récompense, il ferait don de l'argent.

Les commissaires ont été informés que les autorités municipales, jalouses de leur ministère ont quelquelques permis l'ouverture des lettres, voulez-vous nous dire ce que vous connaissez à ce sujet?

—Rien, monsieur, dis-til, pourriez-vous m'expliquer comment on fait des lettres, car j'en n'y ai jamais rien compris?

—Mon Dieu, monsieur, c'est bien simple. —Vraiment!

—Oui, vous prenez des lignes d'égalité, vous mettez des rimes au bout, et du talent de dans.....

Napoléon III, en acceptant l'arrêt du suffrage universel, croit que c'est l'empire qui se prépare, pauvre jeune homme! Le plébiscite donnerait mal républicain.

—C'est mon avis, répond Jules Simon, mais ne nous endormons pas.

Tout le monde a ri. Mais M. Peletiau, qui ne rit jamais, de s'écrier: —Où dort ici, mais la République veille!

Je n'ai jamais ouvert de lettres du Bureau de Poste, ni demandé aux employés l'en ouvrir. En ma qualité d'officier de Police, j'ai fait des recherches au Bureau de Poste, et quelquelques fois, lorsque nous étions à la piste de criminels, les employés du Bureau consentaient à nous laisser aller s'ils y avaient des lettres d'eux ou pour de mon propre chef, quelquelques fois de mon supérieur M. Penton.

En la faisant, j'étais toujours sûr de la conviction que j'agissais également, et les employés le savaient.

Je n'ai jamais, dans aucune occasion, ouvert ni vu ouvrir de lettres adressées à des criminels ou à d'autres personnes.

La déposition de M. le détective Bouchard est en tous points semblables aux deux précédentes.

En la faisant, j'étais toujours sûr de la conviction que j'agissais également, et les employés le savaient.

Je n'ai jamais, dans aucune occasion, ouvert ni vu ouvrir de lettres adressées à des criminels ou à d'autres personnes.

La déposition de M. le détective Bouchard est en tous points semblables aux deux précédentes.

En la faisant, j'étais toujours sûr de la conviction que j'agissais également, et les employés le savaient.

Je n'ai jamais, dans aucune occasion, ouvert ni vu ouvrir de lettres adressées à des criminels ou à d'autres personnes.

La déposition de M. le détective Bouchard est en tous points semblables aux deux précédentes.

En la faisant, j'étais toujours sûr de la conviction que j'agissais également, et les employés le savaient.

Je n'ai jamais, dans aucune occasion, ouvert ni vu ouvrir de lettres adressées à des criminels ou à d'autres personnes.

La déposition de M. le détective Bouchard est en tous points semblables aux deux précédentes.

En la faisant, j'étais toujours sûr de la conviction que j'agissais également, et les employés le savaient.

Je n'ai jamais, dans aucune occasion, ouvert ni vu ouvrir de lettres adressées à des criminels ou à d'autres personnes.

La déposition de M. le détective Bouchard est en tous points semblables aux deux précédentes.

EXTRAIT DES LIVRES DE RENVOI des subdivisions de la Cité et de la Paroisse de Montréal, avec plans (libre série).

PREPARE et publié par A. W. NICOTTE, Esq., Avocat, Employé à la Commission du Cadastre, 8 JAVY, —100

PERDUE UNE TRAITÉ, daté le 19 Mars 1874, au montant de \$1000 signés et endossés par O. J. Bockwith, Président de la "Palmer Trust Company, Palmer, N.Y." et acceptés par W. F. Parley & Co. de St. Louis. Le traité est adressé au point de recevoir la somme de \$1000, à Montréal, 28 Mars 1874.

SITUATION DEMANDÉE. Un jeune homme muni de bons certificats, parlant le français et l'anglais et possédant une bonne maîtrise de comptabilité, demande une situation dans un bureau, comme commis, ouvrier, etc. Adresse: B. H., bureau de St. Marc, 18-1-P.

SITUATION DEMANDÉE. Un jeune homme de la campagne, muni des meilleures recommandations, connaît parfaitement le TENDRE DES VIEUX, et cherche à trouver une situation pour les livres dans un magasin en gros ou en détail. S'adresser au Bureau de St. Marc, ou à J. O. MAFFETTE, Principal de l'Annuaire de St. Marc, 18-1-P.

ON DEMANDE. Une place comme COCHER, parfaite connaissance de la ville de Montréal, et de son territoire. S'adresser à M. J. O. MAFFETTE, Principal de l'Annuaire de St. Marc, 18-1-P.

AVIS. On a besoin d'un COPISTE au bureau d'enregistrement du comté de Vandriell, qui est en même temps Clerc-Notaire. Pour les conditions, s'adresser au sous-secrétaire, F. DES BASTIENS, N. P., 18-1-P.

LA SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION JACQUES-CANTIER. Un DIVIDENDE de QUATRE et DEMI POUR CENT sur le capital payé en espèces, à être payé le 1er Mai prochain, au bureau de St. Marc, 18-1-P.

LA BANQUE D'HOCHELAGA. Avis. Le présent donne, que le TROISIÈME ANNÉE du Capital de cette Banque, au taux de DIX PAR CENT.

PREMIER JOUR DE MAI PROCHAIN. J. S. PAQUET, Notaire, Montréal, 27 Mars 1874—187

CHAMBRE PROVINCIALE DES NOTAIRES. Avis. Le présent donne, que le TROISIÈME ANNÉE du Capital de cette Chambre, au taux de DIX PAR CENT.

AVIS. Le présent donne, que le TROISIÈME ANNÉE du Capital de cette Chambre, au taux de DIX PAR CENT.

AVIS. Le présent donne, que le TROISIÈME ANNÉE du Capital de cette Chambre, au taux de DIX PAR CENT.

AVIS. Le présent donne, que le TROISIÈME ANNÉE du Capital de cette Chambre, au taux de DIX PAR CENT.

AVIS. Le présent donne, que le TROISIÈME ANNÉE du Capital de cette Chambre, au taux de DIX PAR CENT.

AVIS. Le présent donne, que le TROISIÈME ANNÉE du Capital de cette Chambre, au taux de DIX PAR CENT.

AVIS. Le présent donne, que le TROISIÈME ANNÉE du Capital de cette Chambre, au taux de DIX PAR CENT.

AVIS. Le présent donne, que le TROISIÈME ANNÉE du Capital de cette Chambre, au taux de DIX PAR CENT.

AVIS. Le présent donne, que le TROISIÈME ANNÉE du Capital de cette Chambre, au taux de DIX PAR CENT.

VENTE PAR ENCAN.

PAR J. A. HUDON. GRAND VENTE DE CHAUFFURES SANS RESERVE. SERA VENDU MARDI, LE 28 COURANT, à dix heures de l'AVANT-MIDI, le stock de chauffage de notre appartement à M. Thivierge, No. 22, Rue Notre-Dame.

PAR HENRY J. SHAW. VENTE DE MEUBLES DE MENAGE. Tapis, Piano au ton brillant, Grueses, etc. Les sousignés vendront, à la résidence No. 22, Avenue du Collège McGill, jeudi matin, le 24 courant, les meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, riches en bois de rose assorti, etc., etc.

PAR HENRY J. SHAW. VENTE DE MEUBLES DE MENAGE. Tapis, Piano au ton brillant, Grueses, etc. Les sousignés vendront, à la résidence No. 22, Avenue du Collège McGill, jeudi matin, le 24 courant, les meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, riches en bois de rose assorti, etc., etc.

PAR HENRY J. SHAW. VENTE DE MEUBLES DE MENAGE. Tapis, Piano au ton brillant, Grueses, etc. Les sousignés vendront, à la résidence No. 22, Avenue du Collège McGill, jeudi matin, le 24 courant, les meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, riches en bois de rose assorti, etc., etc.

PAR HENRY J. SHAW. VENTE DE MEUBLES DE MENAGE. Tapis, Piano au ton brillant, Grueses, etc. Les sousignés vendront, à la résidence No. 22, Avenue du Collège McGill, jeudi matin, le 24 courant, les meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, riches en bois de rose assorti, etc., etc.

PAR HENRY J. SHAW. VENTE DE MEUBLES DE MENAGE. Tapis, Piano au ton brillant, Grueses, etc. Les sousignés vendront, à la résidence No. 22, Avenue du Collège McGill, jeudi matin, le 24 courant, les meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, riches en bois de rose assorti, etc., etc.

PAR HENRY J. SHAW. VENTE DE MEUBLES DE MENAGE. Tapis, Piano au ton brillant, Grueses, etc. Les sousignés vendront, à la résidence No. 22, Avenue du Collège McGill, jeudi matin, le 24 courant, les meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, riches en bois de rose assorti, etc., etc.

PAR HENRY J. SHAW. VENTE DE MEUBLES DE MENAGE. Tapis, Piano au ton brillant, Grueses, etc. Les sousignés vendront, à la résidence No. 22, Avenue du Collège McGill, jeudi matin, le 24 courant, les meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, riches en bois de rose assorti, etc., etc.

PAR HENRY J. SHAW. VENTE DE MEUBLES DE MENAGE. Tapis, Piano au ton brillant, Grueses, etc. Les sousignés vendront, à la résidence No. 22, Avenue du Collège McGill, jeudi matin, le 24 courant, les meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, riches en bois de rose assorti, etc., etc.

PAR HENRY J. SHAW. VENTE DE MEUBLES DE MENAGE. Tapis, Piano au ton brillant, Grueses, etc. Les sousignés vendront, à la résidence No. 22, Avenue du Collège McGill, jeudi matin, le 24 courant, les meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, riches en bois de rose assorti, etc., etc.

PAR HENRY J. SHAW. VENTE DE MEUBLES DE MENAGE. Tapis, Piano au ton brillant, Grueses, etc. Les sousignés vendront, à la résidence No. 22, Avenue du Collège McGill, jeudi matin, le 24 courant, les meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, riches en bois de rose assorti, etc., etc.

PAR HENRY J. SHAW. VENTE DE MEUBLES DE MENAGE. Tapis, Piano au ton brillant, Grueses, etc. Les sousignés vendront, à la résidence No. 22, Avenue du Collège McGill, jeudi matin, le 24 courant, les meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, riches en bois de rose assorti, etc., etc.

PAR HENRY J. SHAW. VENTE DE MEUBLES DE MENAGE. Tapis, Piano au ton brillant, Grueses, etc. Les sousignés vendront, à la résidence No. 22, Avenue du Collège McGill, jeudi matin, le 24 courant, les meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, riches en bois de rose assorti, etc., etc.

PAR HENRY J. SHAW. VENTE DE MEUBLES DE MENAGE. Tapis, Piano au ton brillant, Grueses, etc. Les sousignés vendront, à la résidence No. 22, Avenue du Collège McGill, jeudi matin, le 24 courant, les meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, riches en bois de rose assorti, etc., etc.

PAR HENRY J. SHAW. VENTE DE MEUBLES DE MENAGE. Tapis, Piano au ton brillant, Grueses, etc. Les sousignés vendront, à la résidence No. 22, Avenue du Collège McGill, jeudi matin, le 24 courant, les meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, riches en bois de rose assorti, etc., etc.

PAR HENRY J. SHAW. VENTE DE MEUBLES DE MENAGE. Tapis, Piano au ton brillant, Grueses, etc. Les sousignés vendront, à la résidence No. 22, Avenue du Collège McGill, jeudi matin, le 24 courant, les meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, riches en bois de rose assorti, etc., etc.

PAR HENRY J. SHAW. VENTE DE MEUBLES DE MENAGE. Tapis, Piano au ton brillant, Grueses, etc. Les sousignés vendront, à la résidence No. 22, Avenue du Collège McGill, jeudi matin, le 24 courant, les meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, riches en bois de rose assorti, etc., etc.

PAR HENRY J. SHAW. VENTE DE MEUBLES DE MENAGE. Tapis, Piano au ton brillant, Grueses, etc. Les sousignés vendront, à la résidence No. 22, Avenue du Collège McGill, jeudi matin, le 24 courant, les meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, riches en bois de rose assorti, etc., etc.

PAR HENRY J. SHAW. VENTE DE MEUBLES DE MENAGE. Tapis, Piano au ton brillant, Grueses, etc. Les sousignés vendront, à la résidence No. 22, Avenue du Collège McGill, jeudi matin, le 24 courant, les meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, riches en bois de rose assorti, etc., etc.

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de G. LAROCQUE & CIE, FAILLIE.

Magnifique Résidence en Brigue à Longueuil. A vendre la belle Résidence Brigue, bien construite, sur le Chemin de Chambly, Village de Longueuil, à deux cents verges du St. Laurent, avec magnifiques dépendances jointes.

PAR JOHN J. ARNTON. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de G. LAROCQUE & CIE, FAILLIE.

Magnifique Résidence en Brigue à Longueuil. A vendre la belle Résidence Brigue, bien construite, sur le Chemin de Chambly, Village de Longueuil, à deux cents verges du St. Laurent, avec magnifiques dépendances jointes.

PAR JOHN J. ARNTON. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de G. LAROCQUE & CIE, FAILLIE.

Magnifique Résidence en Brigue à Longueuil. A vendre la belle Résidence Brigue, bien construite, sur le Chemin de Chambly, Village de Longueuil, à deux cents verges du St. Laurent, avec magnifiques dépendances jointes.

PAR JOHN J. ARNTON. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de G. LAROCQUE & CIE, FAILLIE.

Magnifique Résidence en Brigue à Longueuil. A vendre la belle Résidence Brigue, bien construite, sur le Chemin de Chambly, Village de Longueuil, à deux cents verges du St. Laurent, avec magnifiques dépendances jointes.

PAR JOHN J. ARNTON. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de G. LAROCQUE & CIE, FAILLIE.

Magnifique Résidence en Brigue à Longueuil. A vendre la belle Résidence Brigue, bien construite, sur le Chemin de Chambly, Village de Longueuil, à deux cents verges du St. Laurent, avec magnifiques dépendances jointes.

PAR JOHN J. ARNTON. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de G. LAROCQUE & CIE, FAILLIE.

Magnifique Résidence en Brigue à Longueuil. A vendre la belle Résidence Brigue, bien construite, sur le Chemin de Chambly, Village de Longueuil, à deux cents verges du St. Laurent, avec magnifiques dépendances jointes.

PAR JOHN J. ARNTON. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de G. LAROCQUE & CIE, FAILLIE.

Magnifique Résidence en Brigue à Longueuil. A vendre la belle Résidence Brigue, bien construite, sur le Chemin de Chambly, Village de Longueuil, à deux cents verges du St. Laurent, avec magnifiques dépendances jointes.

PAR JOHN J. ARNTON. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de G. LAROCQUE & CIE, FAILLIE.

Magnifique Résidence en Brigue à Longueuil. A vendre la belle Résidence Brigue, bien construite, sur le Chemin de Chambly, Village de Longueuil, à deux cents verges du St. Laurent, avec magnifiques dépendances jointes.

PAR JOHN J. ARNTON. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de G. LAROCQUE & CIE, FAILLIE.

Magnifique Résidence en Brigue à Longueuil. A vendre la belle Résidence Brigue, bien construite, sur le Chemin de Chambly, Village de Longueuil, à deux cents verges du St. Laurent, avec magnifiques dépendances jointes.

PAR JOHN J. ARNTON. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de G. LAROCQUE & CIE, FAILLIE.

VENTE PAR ENCAN.

PAR BENNING & BARBALOU. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de J. N. R.

Le sousigné vendra par encaissement public au magasin des Faillies, No. 86, Rue Notre-Dame, SAMEDI, 25 AVRIL, A ONZE HEURES A.M.

PAR BENNING & BARBALOU. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de J. N. R.

Le sousigné vendra par encaissement public au magasin des Faillies, No. 86, Rue Notre-Dame, SAMEDI, 25 AVRIL, A ONZE HEURES A.M.

PAR BENNING & BARBALOU. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de J. N. R.

Le sousigné vendra par encaissement public au magasin des Faillies, No. 86, Rue Notre-Dame, SAMEDI, 25 AVRIL, A ONZE HEURES A.M.

PAR BENNING & BARBALOU. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de J. N. R.

Le sousigné vendra par encaissement public au magasin des Faillies, No. 86, Rue Notre-Dame, SAMEDI, 25 AVRIL, A ONZE HEURES A.M.

PAR BENNING & BARBALOU. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de J. N. R.

Le sousigné vendra par encaissement public au magasin des Faillies, No. 86, Rue Notre-Dame, SAMEDI, 25 AVRIL, A ONZE HEURES A.M.

PAR BENNING & BARBALOU. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de J. N. R.

Le sousigné vendra par encaissement public au magasin des Faillies, No. 86, Rue Notre-Dame, SAMEDI, 25 AVRIL, A ONZE HEURES A.M.

PAR BENNING & BARBALOU. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de J. N. R.

Le sousigné vendra par encaissement public au magasin des Faillies, No. 86, Rue Notre-Dame, SAMEDI, 25 AVRIL, A ONZE HEURES A.M.

PAR BENNING & BARBALOU. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de J. N. R.

Le sousigné vendra par encaissement public au magasin des Faillies, No. 86, Rue Notre-Dame, SAMEDI, 25 AVRIL, A ONZE HEURES A.M.

PAR BENNING & BARBALOU. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de J. N. R.

Le sousigné vendra par encaissement public au magasin des Faillies, No. 86, Rue Notre-Dame, SAMEDI, 25 AVRIL, A ONZE HEURES A.M.

PAR BENNING & BARBALOU. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de J. N. R.

VENTE PAR ENCAN.

PAR BENNING & BARBALOU. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de J. N. R.

Le sousigné vendra par encaissement public au magasin des Faillies, No. 86, Rue Notre-Dame, SAMEDI, 25 AVRIL, A ONZE HEURES A.M.

PAR BENNING & BARBALOU. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de J. N. R.

Le sousigné vendra par encaissement public au magasin des Faillies, No. 86, Rue Notre-Dame, SAMEDI, 25 AVRIL, A ONZE HEURES A.M.

PAR BENNING & BARBALOU. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de J. N. R.

Le sousigné vendra par encaissement public au magasin des Faillies, No. 86, Rue Notre-Dame, SAMEDI, 25 AVRIL, A ONZE HEURES A.M.

PAR BENNING & BARBALOU. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de J. N. R.

Le sousigné vendra par encaissement public au magasin des Faillies, No. 86, Rue Notre-Dame, SAMEDI, 25 AVRIL, A ONZE HEURES A.M.

PAR BENNING & BARBALOU. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de J. N. R.

Le sousigné vendra par encaissement public au magasin des Faillies, No. 86, Rue Notre-Dame, SAMEDI, 25 AVRIL, A ONZE HEURES A.M.

PAR BENNING & BARBALOU. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de J. N. R.

Le sousigné vendra par encaissement public au magasin des Faillies, No. 86, Rue Notre-Dame, SAMEDI, 25 AVRIL, A ONZE HEURES A.M.

PAR BENNING & BARBALOU. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de J. N. R.

Le sousigné vendra par encaissement public au magasin des Faillies, No. 86, Rue Notre-Dame, SAMEDI, 25 AVRIL, A ONZE HEURES A.M.

PAR BENNING & BARBALOU. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de J. N. R.

Le sousigné vendra par encaissement public au magasin des Faillies, No. 86, Rue Notre-Dame, SAMEDI, 25 AVRIL, A ONZE HEURES A.M.

PAR BENNING & BARBALOU. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de J. N. R.

Le sousigné vendra par encaissement public au magasin des Faillies, No. 86, Rue Notre-Dame, SAMEDI, 25 AVRIL, A ONZE HEURES A.M.

PAR BENNING & BARBALOU. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Succession de J. N. R.

